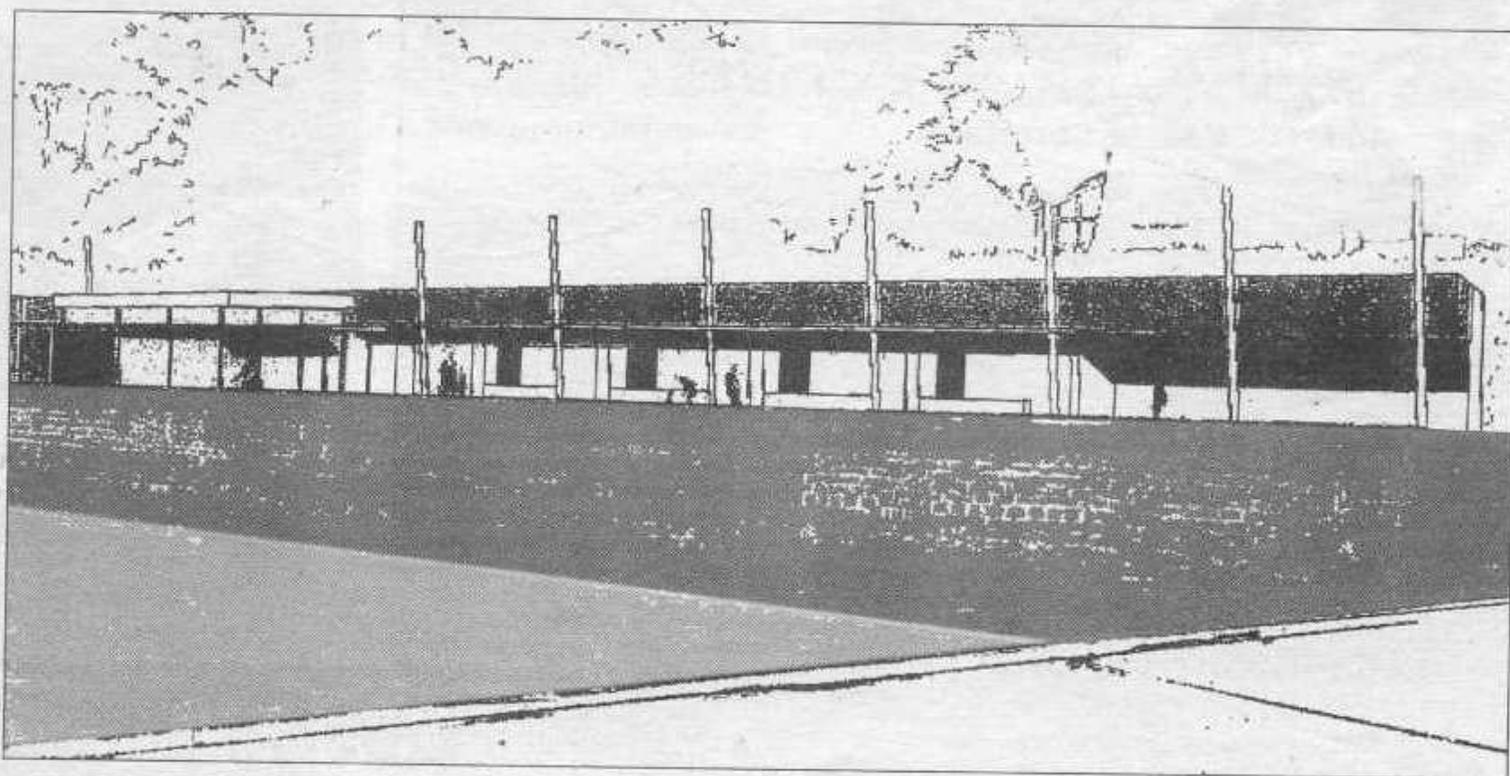


La nouvelle gare maritime dévoilée



Le projet de nouvelle gare, tel qu'il apparaît sur la perspective dessinée par la cabinet d'architecte Pascal Debard (Lorient).

La nouvelle gare maritime de Port Blanc va bientôt voir le jour ! Le permis de construire a été délivré et un appel d'offres lancé pour l'exécution des travaux. « **Le nouveau bâtiment adopte une forme allongée. Adossé à la butte, il a été profilé pour se glisser le plus harmonieusement possible dans le paysage** » déclare M. Hamon, membre du cabinet "Espace et développement" à qui a été déléguée la maîtrise d'ouvrage du projet.

Le nouveau local, d'une surface utile de 190 m², comportera un abri, un guichet destiné à la vente des billets pour la liaison Port Blanc - Ile-aux-Moines (et un

hall d'attente), deux blocs sanitaires, quatre cellules commerciales et des locaux de rangement.

Le délai d'exécution des travaux est de quatre mois à compter de la publication d'appel public à la concurrence. Celle-ci est effective depuis le lundi 18 décembre.

Les services du Conseil général espèrent que cette réalisation sera opérationnelle pour l'été prochain. Un gros changement va toutefois survenir sur le terre plein de Port-Blanc car le Département souhaite en finir une bonne fois pour toute avec la

masse des véhicules qui s'agglutinent sur le front de mer. « L'été, il n'est pas rare d'y voir stationner environ 120 voitures. L'effet est nuisible au plan esthétique, surtout vu de la mer. Le Conseil général a voulu rendre toute sa grandeur au site » souligne Pierre Bouric, directeur des Services techniques du département.

Alors où iront donc les véhicules des riverains et des touristes, s'ils deviennent indésirables près de la cale ? « Sur la hauteur où le Conseil général a fait l'acquisition de 3 hectares de terrain. La capacité des parkings qui y ont été aménagés est supé-

rieure au nombre d'emplacements du front de mer : 140 places contre 120. La réalisation d'un garage souterrain a été confiée à un promoteur. Au dessus de cet ouvrage, d'autres emplacements vont être réservés aux habitants de l'Ile-aux-Moines. C'est à la mairie de l'Ile-aux-Moines que la gestion des places a été dévolue. Les tarifs ne devraient pas être prohibitifs » explique Pierre Bouric.

La mise en place de ce dossier s'est révélée épineuse, à la fois aux plans esthétique et pratique. L'avenir dira si les "têtes chaudes" se sont calmées. ■

